

Date de la convocation : 07/03/2017  
Date d'affichage de la convocation : 07/03/2017

**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil municipal : 29  
En exercice : 29

Ayant pris part à la délibération :  
Compte administratif : 28  
Compte de gestion : 29  
Affectation des résultats 29

Pour :  
Compte administratif : 24  
Compte de gestion : 25  
Affectation des résultats 25

**SEANCE DU 13 MARS 2017**

Contre :  
Compte administratif : 4  
Compte de gestion : 4  
Affectation des résultats 4

Abstention :  
Compte administratif : 0  
Compte de gestion : 0  
Affectation des résultats 0

L'an deux mille dix-sept et le lundi treize mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Madame Elisabeth RIVAS, Adjointe au Maire (Compte-administratif) et Monsieur Jean VILA, Maire (compte de gestion, Affectation des résultats).

**Présents** Jean VILA, Elisabeth RIVAS, Antoine FIGUE, Edith PUGNET, Sébastien POUILLY, Vanessa PAYA, Alain JACQUET, Cécile LACAPERE, Hervé BLANCHARD, Yvette MESTRE, Alain TROTEL, Anne-Marie DELON, Michèle CAIL COMS, André GILLARD, Nadine DRILLIEN, Josette CRESTA, Gérard BOSCH, Chantal CASIMIR, Marie-Christine COPPOLA, Jean-Pierre CAMPS, Stéphane QUINTIN, Karine TARTAS, Richard BRAU, Jean-François REGNIER, Mehdi BARKAT, Colette APPERT, Philippe GLEIZES, Lydie ROGER, Nadia FERHANI.

**Ont donné procuration**

**Absents excusés**

**Secrétaire de séance** Madame Elisabeth RIVAS

**AFFAIRE N°01: FINANCES LOCALES.**

**Approbation du Compte Administratif 2016 de la Commune et Affectation des résultats :**

Monsieur POUILLY, Adjoint chargé des Finances rappelle que le budget 2016 a été voté avec un budget unique c'est-à-dire que ce dernier reprend les modifications liées à notre intégration dans l'Agglomération Perpignan Méditerranée ainsi que les excédents ou déficits de l'année précédente ; que les Restes à Réaliser de la section d'Investissement qui représentent les opérations inscrites dans le budget de l'année précédente et qui sont reprises cette année.

Il présente le projet de Compte Administratif 2016 de la Commune et donne lecture des opérations :

Section de Fonctionnement

Recettes de Fonctionnement	12 699 103.63
Dépenses de Fonctionnement	11 534 566.78
Résultat de Fonctionnement 2016	1 164 536.85
Excédent de Fonctionnement antérieur	1 493 040.38
Résultat global de Fonctionnement 2016 :	+ 2 657 577.23 euros

Section d'Investissement

Recettes d'Investissement	5 232 673.71
Dépenses d'Investissement	5 474 868.24
Résultat d'Investissement 2016	- 242 194.53
Excédent d'investissement antérieur	961 251.28
Résultat global d'Investissement 2016 :	719 056.75 euros

(à inscrire Dépenses au 001 : Résultat d'Investissement reporté)

Avec  
700 581.22 € de Restes à Réaliser en Recettes d'investissement  
680 697.07 € de Restes à Réaliser en Dépenses d'investissement

Soit 19 884.15 € de solde positif

Il est proposé que le Résultat global de Fonctionnement 2016 de + 2 657 577.23 euros  
soit affecté comme suit :

En fonctionnement :  
Article 002 Recettes : Excédent de 1 657 577.23 euros  
fonctionnement reporté :  
En Investissement :  
Article 1068 affectation du résultat : 1 000 000 euros

#### Comptes de Gestion :

Les écritures du Compte Administratif 2016 sont en conformité avec celles du Compte de  
Gestion présenté par Monsieur Laguarda, Trésorier de Saint Estève.

Madame Elisabeth RIVAS, Adjointe au Maire demande au Conseil municipal de se prononcer  
au sujet du Compte Administratif 2016 de la commune tel que présenté.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des  
pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) **VOTE avec 24 votes pour et 4 votes contre (Colette APPERT, Philippe GLEIZES,  
Lydie ROGER, Nadia FERHANI)** le Compte Administratif 2016 de la Commune tel que  
présenté,

Monsieur le Maire ayant repris la présidence, demande au Conseil municipal de se prononcer  
au sujet du Compte de Gestion présenté par le Trésorier et de l'affectation du résultat.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des  
pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

2°) **VOTE avec 25 votes pour et 4 votes contre (Colette APPERT, Philippe GLEIZES,  
Lydie ROGER, Nadia FERHANI)** le Compte de Gestion présenté par le Trésorier,

3°) **APPROUVE avec 25 votes pour et 4 votes contre (Colette APPERT,  
Philippe GLEIZES, Lydie ROGER, Nadia FERHANI)** l'affectation des résultats telle que  
présentée,

4°) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

5°) **DIT** que cette délibération sera :

- télétransmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré  
Les jours, mois et an que dessus  
Et ont signé tous les Membres présents,

**EXTRAIT CONFORME**  
Le Maire,

  
Jean VILA



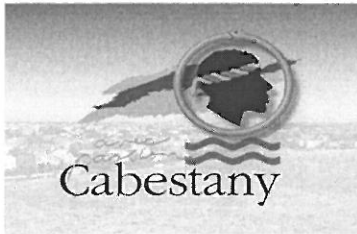
Le Maire,  
CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de  
pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la  
présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de  
deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de  
recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 17 mars 2017

PUBLIÉ le : 17 mars 2017

N° identifiant unique : 066-216600288-20170317-DMU30317-AFOL-DE



# BILAN 2016 DE LA POLITIQUE FONCIERE

(pour être annexé au Compte Administratif 2016)

En 2016, la politique foncière et immobilière de la Commune s'est inscrite dans la continuité des grandes priorités définies par la municipalité.

Elle vise pour objectifs :

1. Le maintien de la diversité de l'offre de logements,
2. Le rapprochement des lieux de résidences et de travail,
3. Le développement des zones d'activités économiques,
4. La poursuite de la réalisation d'équipements publics.

Ces priorités fondent les opérations enregistrées au cours de l'exercice 2016.

## 1. ACQUISITIONS :

**1.1 Les achats de terrains nus ou d'immeubles** s'inscrivent dans la stratégie de constitution de réserves foncières afin de garantir la réalisation des opérations suivantes :

**Objectif 4 : La poursuite de la réalisation d'équipements publics et réserve foncière  
18 750.00€ réalisé**

Acquisitions Mas Bolouix 37a 50ca à CASENOBE - VIDAL

**Objectif 4 : La poursuite de la réalisation d'équipements publics et réserve foncière  
1.00€ réalisé**

Acquisitions Rue Joseph Viala 10a 31ca à Association syndicale Les PRUNUS

**Objectif 4 : La poursuite de la réalisation d'équipements publics et réserve foncière  
1.00€ réalisé**

Acquisitions Molinas 72ca à SCI CATLOC

**1.2 Les frais notariés, autres frais et indemnités** se sont élevés pour l'exercice concerné à :  
2 740.73€ TTC.

Le coût total des acquisitions foncières s'élève ainsi à 21492.43€ pour une superficie totale de 37a 50 ca.

## 2. CESSIONS :

Cessions en 2016:

Le produit total de ces ventes s'élève ainsi à 0 € Hors droits et taxes acquittées par l'acquéreur

Transmis au représentant légal le 17 mars 2017

Publié le 17 mars 2017

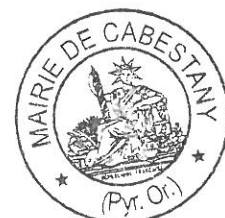
Identifiant unique :

066-216600288-20170317-DC1130317 AFDZ - DE

Fait à Cabestany, le 13 mars 2017

Le Maire,

  
Jean VILA



République Française Département des Pyrénées- Orientales		 Cabestany	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CABESTANY</b>
Date de la convocation :	07/03/2017		
Date d'affichage de la convocation :	07/03/2017		
<b>Nombre de membres :</b>			
Afférents au Conseil municipal :	29		
En exercice :	29		
<b>SEANCE DU 13 MARS 2017</b>			
Ayant pris part à la délibération :	29		
Pour :	0		
Contre :	0		
Abstention :	0		
L'an deux mille dix-sept et le lundi treize mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.			
<b>Présents</b>	Jean VILA, Elisabeth RIVAS, Antoine FIGUE, Edith PUGNET, Sébastien POUILLY, Vanessa PAYA, Alain JACQUET, Cécile LACAPERRE, Hervé BLANCHARD, Yvette MESTRE, Alain TROTEL, Anne-Marie DELON, Michèle CAIL COMS, André GILLARD, Nadine DRILLIEN, Josette CRESTA, Gérard BOSCH, Chantal CASIMIR, Marie-Christine COPPOLA, Jean-Pierre CAMPS, Stéphane QUINTIN, Karine TARTAS, Richard BRAU, Jean-François REGNIER, Mehdi BARKAT, Colette APPERT, Philippe GLEIZES, Lydie ROGER, Nadia FERHANI.		
<b>Ont donné procuration</b>			
<b>Absents excusés</b>			
<b>Secrétaire de séance</b>	Madame Elisabeth RIVAS		

**AFFAIRE N°02 : AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE  
Bilan de la politique foncière 2016.**

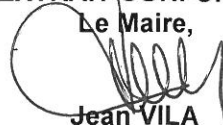
En application de la Loi n°95-127 du 8 février 1995 et notamment de son article 11, Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal doit débattre au moins une fois par an sur le bilan de la politique foncière menée par la Collectivité.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

- 1°) **PREND ACTE** du bilan de la politique foncière 2016
- 2°) **CONFIRME** les objectifs prioritaires tels qu'ils apparaissent dans le bilan présenté,
- 3°) **DIT** que le bilan de la politique foncière menée en 2016 par la Commune sera annexé au Compte Administratif de cet exercice,
- 4°) **DIT** que cette délibération sera :
  - télétransmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales
  - publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré  
Les jours, mois et an que dessus  
Et ont signé tous les Membres présents,

**EXTRAIT CONFORME**

Le Maire,  
  
Jean VILA



Le Maire,  
CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 17 Mars 2017

PUBLIÉ le : 17 Mars 2017

N° identifiant unique : 066-216600288- 2017 03 17 - DCU30317 AF 02 - DE



Date de la convocation : 07/03/2017  
Date d'affichage de la convocation : 07/03/2017

**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil municipal : 29  
En exercice : 29

**Ayant pris part à la délibération :**

Compte administratif : 28  
Compte de gestion : 29  
Affectation des résultats : 29

**Pour :**

Compte administratif : 24  
Compte de gestion : 25  
Affectation des résultats : 25

**SEANCE DU 13 MARS 2017**

**Contre :**

Compte administratif : 4  
Compte de gestion : 4  
Affectation des résultats : 4

**Abstention :**

Compte administratif : 0  
Compte de gestion : 0  
Affectation des résultats : 0

L'an deux mille dix-sept et le lundi treize mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Madame Elisabeth RIVAS, Adjointe au Maire (Compte-administratif) et Monsieur Jean VILA, Maire (compte de gestion, Affectation des résultats).

**Présents** Jean VILA, Elisabeth RIVAS, Antoine FIGUE, Edith PUGNET, Sébastien POUILLY, Vanessa PAYA, Alain JACQUET, Cécile LACAPERRE, Hervé BLANCHARD, Yvette MESTRE, Alain TROTEL, Anne-Marie DELON, Michèle CAIL COMS, André GILLARD, Nadine DRILLIEN, Josette CRESTA, Gérard BOSCH, Chantal CASIMIR, Marie-Christine COPPOLA, Jean-Pierre CAMPS, Stéphane QUINTIN, Karine TARTAS, Richard BRAU, Jean-François REGNIER, Mehdi BARKAT, Colette APPERT, Philippe GLEIZES, Lydie ROGER, Nadia FERHANI.

**Ont donné procuration**

**Absents excusés**

**Secrétaire de séance** Madame Elisabeth RIVAS

**AFFAIRE N°03:**

**FINANCES LOCALES**

**Approbation du Compte Administratif 2016 et Affectation des résultats du budget LOGEMENTS LES HAUTS DU MOULINAS**

Monsieur POUILLY, Adjoint chargé des Finances rappelle que le budget est unique c'est-à-dire qu'il reprend les excédents ou déficits de l'année précédente ainsi que les Restes à Réaliser de la section d'Investissement qui représentent les opérations inscrites dans le budget de l'année précédente et qui sont reprises cette année.

Il présente le projet Compte Administratif 2016 du service et donne lecture des opérations :

Section de Fonctionnement

Recettes de Fonctionnement	0.59
Dépenses de Fonctionnement	53 658.77
Résultat de Fonctionnement 2016	- 53 658.18
Déficit de Fonctionnement antérieur	- 25 117.18
Résultat global de Fonctionnement 2016 (à inscrire au 002 : Résultat de Fonctionnement reporté)	- 78 775.36 euros

Section d'Investissement

Recettes d'Investissement	2 545 063.22
Dépenses d'Investissement	1 138 384.84
Résultat d'Investissement 2016	1 406 678.38
Excédent d'Investissement antérieur	454 936.78
Résultat global d'Investissement 2016 (à inscrire au 001 : Résultat d'Investissement reporté)	1 861 615.16 euros

## Comptes de Gestion

Les écritures du Compte Administratif 2016 sont en conformité avec celles du Compte de Gestion présenté par Mr Laguarda, Trésorier de Saint Estève.

Madame Elisabeth RIVAS, Adjointe au Maire demande au Conseil municipal de se prononcer au sujet du Compte Administratif 2016 du budget logements les hauts du Moulinas tel que présenté.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) **VOTE** avec 24 votes pour et 4 votes contre (Colette APPERT, Philippe GLEIZES, Lydie ROGER, Nadia FERHANI) le Compte Administratif 2016 du budget logements les hauts du Moulinas tel que présenté,

Monsieur le Maire ayant repris la présidence, demande au Conseil municipal de se prononcer au sujet du Compte de Gestion présenté par le Trésorier et de l'affectation du résultat.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

2°) **VOTE** avec 25 votes pour et 4 votes contre (Colette APPERT, Philippe GLEIZES, Lydie ROGER, Nadia FERHANI) le Compte de Gestion présenté par le Trésorier,

3°) **APPROUVE** avec 25 votes pour et 4 votes contre (Colette APPERT, Philippe GLEIZES, Lydie ROGER, Nadia FERHANI) l'affectation des résultats telle que présentée,

4°) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

5°) **DIT** que cette délibération sera :

- télétransmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré

Les jours, mois et an que dessus

Et ont signé tous les Membres présents,

**EXTRAIT CONFORME**

Le Maire,

  
Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.


INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 17 mars 2017

PUBLIÉ le : 17 mars 2017

N° identifiant unique : 066-216600288- 20170317 - 20170317 AFO3 DE

<b>République Française</b> <b>Département des Pyrénées- Orientales</b>		 Cabestany	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CABESTANY</b>
Date de la convocation :	07/03/2017		
Date d'affichage de la convocation :	07/03/2017		
<b>Nombre de membres :</b>			
Afférents au Conseil municipal :	29		
En exercice :	29		
Ayant pris part à la délibération :			
Compte administratif :	28		
Compte de gestion :	29		
Pour :			<b>SEANCE DU 13 MARS 2017</b>
Compte administratif :	24		
Compte de gestion :	25		
Contre :			
Compte administratif :	4		
Compte de gestion :	4		
Abstention :			
Compte administratif :	0		
Compte de gestion :	0		
L'an deux mille dix-sept et le lundi treize mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Madame Elisabeth RIVAS, Adjointe au Maire (Compte-administratif) et Monsieur Jean VILA, Maire (compte de gestion, Affectation des résultats).			
<b>Présents</b>	Jean VILA, Elisabeth RIVAS, Antoine FIGUE, Edith PUGNET, Sébastien POUILLY, Vanessa PAYA, Alain JACQUET, Cécile LACAPERRE, Hervé BLANCHARD, Yvette MESTRE, Alain TROTEL, Anne-Marie DELON, Michèle CAIL COMS, André GILLARD, Nadine DRILLIEN, Josette CRESTA, Gérard BOSCH, Chantal CASIMIR, Marie-Christine COPPOLA, Jean-Pierre CAMPS, Stéphane QUINTIN, Karine TARTAS, Richard BRAU, Jean-François REGNIER, Mehdi BARKAT, Colette APPERT, Philippe GLEIZES, Lydie ROGER, Nadia FERHANI.		
<b>Ont donné procuration</b>			
<b>Absents excusés</b>			
<b>Secrétaire de séance</b>	Madame Elisabeth RIVAS		

**AFFAIRE N°04: FINANCES LOCALES**  
**Approbation des résultats 2016 du budget LOTISSEMENTS**  
**Compte de Gestion**

Monsieur POUILLY, Adjoint chargé des Finances rappelle que le budget est unique c'est-à-dire qu'il reprend les excédents ou déficits de l'année précédente ainsi que les Restes à Réaliser de la section d'Investissement qui représentent les opérations inscrites dans le budget de l'année précédente et qui sont reprises cette année.

Il présente le projet Compte Administratif 2016 du service et donne lecture des opérations : 520 558.93 € pour le reversement et le solde définitif reversé sur le budget principal et donnant désormais un budget à 0.

Les écritures du Compte Administratif 2016 sont en conformité avec celles du Compte de Gestion présenté par Monsieur Laguarda, Trésorier de Saint Estève.

Madame Elisabeth RIVAS, Adjointe au Maire demande au Conseil municipal de se prononcer au sujet du Compte Administratif 2016 du budget Lotissement tel que présenté.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) **VOTE** avec 24 votes pour et 4 votes contre (Colette APPERT, Philippe GLEIZES, Lydie ROGER, Nadia FERHANI) le Compte Administratif 2016 du budget Lotissement tel que présenté,

Monsieur le Maire ayant repris la présidence, demande au Conseil municipal de se prononcer au sujet du Compte de Gestion présenté par le Trésorier et de l'affectation du résultat.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

2°) **VOTE** avec 25 votes pour et 4 votes contre (Colette APPERT, Philippe GLEIZES, Lydie ROGER, Nadia FERHANI) le Compte de Gestion présenté par le Trésorier,

3°) **APPROUVE** avec 25 votes pour et 4 votes contre (Colette APPERT, Philippe GLEIZES, Lydie ROGER, Nadia FERHANI) la clôture du budget à 0 telle que présentée,


4°) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

5°) **DIT** que cette délibération sera :

- télétransmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré  
Les jours, mois et an que dessus  
Et ont signé tous les Membres présents,

**EXTRAIT CONFORME**  
Le Maire,

  
Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.


INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 17 Mars 2017

PUBLIÉ le : 17 Mars 2017

N° identifiant unique : 066-216600288-20170317-DE1130317 AFO4\_DE

<b>République Française</b> <b>Département des Pyrénées- Orientales</b>		 Cabestany	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CABESTANY</b>
Date de la convocation :	07/03/2017		
Date d'affichage de la convocation :	07/03/2017		
<b>Nombre de membres :</b>			<b>SEANCE DU 13 MARS 2017</b>
Afférents au Conseil municipal :	29		
En exercice :	29		
Ayant pris part à la délibération :	29		
Pour :	25		
Contre :	4		
Abstention :	0		
L'an deux mille dix-sept et le lundi treize mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.			
<b>Présents</b>	Jean VILA, Elisabeth RIVAS, Antoine FIGUE, Edith PUGNET, Sébastien POUILLY, Vanessa PAYA, Alain JACQUET, Cécile LACAPERE, Hervé BLANCHARD, Yvette MESTRE, Alain TROTEL, Anne-Marie DELON, Michèle CAIL COMS, André GILLARD, Nadine DRILLIEN, Josette CRESTA, Gérard BOSCH, Chantal CASIMIR, Marie-Christine COPPOLA, Jean-Pierre CAMPS, Stéphane QUINTIN, Karine TARTAS, Richard BRAU, Jean-François REGNIER, Mehdi BARKAT, Colette APPERT, Philippe GLEIZES, Lydie ROGER, Nadia FERHANI.		
<b>Ont donné procuration</b>			
<b>Absents excusés</b>			
<b>Secrétaire de séance</b>		Madame Elisabeth RIVAS	

**AFFAIRE N°05: FINANCES LOCALES**  
**Vote des taux de fiscalité communale.**

Monsieur POUILLY, Adjoint chargé des Finances rappelle que le budget 2017 est voté avec un budget unique c'est-à-dire que ce dernier reprend les modifications liées à notre intégration dans la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole ; la baisse des dotations prévisibles ainsi que les excédents ou déficits de l'année précédente ; que les Restes à Réaliser de la section d'Investissement qui représentent les opérations inscrites dans le budget de l'année précédente et qui sont reprises cette année.

Il propose un budget équilibré :

En section de fonctionnement à 13 109 136 euros

En section d'investissement à 8 681 517 euros

Pour ce faire une augmentation des taux communaux de 2.5% est proposée ; ce qui donnerait comme taux 2017 :

	Rappel 2016	Proposition 2017
Taxe d'Habitation	10,67%	10,94%
Taxe sur le Foncier Bâti	14,03%	14,38%
Taxe sur le Foncier non Bâti	63,11%	64,69%

Il est proposé au Conseil municipal de :

- VOTER la proposition des taux d'imposition communaux 2017 de la Commune tels que présentés avec une augmentation de 2.5%,
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) **VOTE avec 25 votes pour et 4 votes contre (Colette APPERT, Philippe GLEIZES, Lydie ROGER, Nadia FERHANI)** la proposition des taux d'imposition communaux 2017 de la Commune telle que présentée avec une augmentation de 2.5%,

2°) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

3°) **DIT** que cette délibération sera :

- télétransmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré  
Les jours, mois et an que dessus  
Et ont signé tous les Membres présents,

**EXTRAIT CONFORME**

Le Maire,

  
Jean WLA



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 17 MAI 2017

PUBLIÉ le : 17 MAI 2017

N° identifiant unique : 066-216600288-20170317-DU130317 AF05-DE



<b>République Française</b> <b>Département des Pyrénées- Orientales</b>	 Cabestany	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CABESTANY</b>
Date de la convocation :	07/03/2017	
Date d'affichage de la convocation :	07/03/2017	
<b>Nombre de membres :</b>		
Afférents au Conseil municipal :	29	<b>SEANCE DU 13 MARS 2017</b>
En exercice :	29	
Ayant pris part à la délibération :	29	
Pour :	25	
Contre :	4	
Abstention :	0	
L'an deux mille dix-sept et le lundi treize mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.		
<b>Présents</b>	Jean VILA, Elisabeth RIVAS, Antoine FIGUE, Edith PUGNET, Sébastien POUILLY, Vanessa PAYA, Alain JACQUET, Cécile LACAPERE, Hervé BLANCHARD, Yvette MESTRE, Alain TROTEL, Anne-Marie DELON, Michèle CAIL COMS, André GILLARD, Nadine DRILLIEN, Josette CRESTA, Gérard BOSCH, Chantal CASIMIR, Marie-Christine COPPOLA, Jean-Pierre CAMPS, Stéphane QUINTIN, Karine TARTAS, Richard BRAU, Jean-François REGNIER, Mehdi BARKAT, Colette APPERT, Philippe GLEIZES, Lydie ROGER, Nadia FERHANI.	
<b>Ont donné procuration</b>		
<b>Absents excusés</b>		
<b>Secrétaire de séance</b>	Madame Elisabeth RIVAS	

**AFFAIRE N°06 : EQUIPEMENT / SCOLARITE / SPORTS / CULTURE.**  
**Proposition du budget 2017 : COMMUNE**

Monsieur POUILLY, Adjoint chargé des Finances rappelle que le budget 2017 est voté avec un budget unique c'est-à-dire que ce dernier reprend les modifications liées à notre intégration dans la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole ; la baisse des dotations prévisibles ainsi que les excédents ou déficits de l'année précédente ; que les Restes à Réaliser des sections de Fonctionnement et d'Investissement qui représentent les opérations inscrites dans le budget de l'année précédente et qui sont reprises cette année.

Il rappelle les résultats et affectation du résultat 2016

Résultat global d'Investissement 2016 : + 719 056.75 euros  
Article 001 : Résultat d'Investissement reporté

En Investissement :  
Article 1068 affectation du résultat : 1 000 000 euros

En fonctionnement :  
Article 002 Recettes : Excédent de fonctionnement reporté : 1 657 577.23 euros

Il propose un budget équilibré de la commune pour 2017 comme suit :

En section de fonctionnement à :	13 109 136 euros
En section d'investissement à :	8 681 517 euros

Il est demandé au Conseil municipal de :

- VOTER la proposition de budget 2017 de la Commune telle que présentée,
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) **VOTE** avec 25 votes pour et 4 votes contre (Colette APPERT, Philippe GLEIZES, Lydie ROGER, Nadia FERHANI) la proposition de budget 2017 de la Commune telle que présentée,

2°) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

3°) **DIT** que cette délibération sera :

- télétransmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré  
Les jours, mois et an que dessus  
Et ont signé tous les Membres présents,

**EXTRAIT CONFORME**

Le Maire,

Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 17 mai 2017

PUBLIÉ le : 17 mai 2017

N° identifiant unique : 066-216600288- 20170317-D01130317 AFOS DE

Date de la convocation : 07/03/2017  
Date d'affichage de la convocation : 07/03/2017

**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil municipal : 29  
En exercice : 29  
Ayant pris part à la délibération : 29  
Pour : 25  
Contre : 4  
Abstention : 0

**SEANCE DU 13 MARS 2017**

L'an deux mille dix-sept et le lundi treize mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.

**Présents**  
Jean VILA, Elisabeth RIVAS, Antoine FIGUE, Edith PUGNET, Sébastien POUILLY, Vanessa PAYA, Alain JACQUET, Cécile LACAPERE, Hervé BLANCHARD, Yvette MESTRE, Alain TROTEL, Anne-Marie DELON, Michèle CAIL COMS, André GILLARD, Nadine DRILLIEN, Josette CRESTA, Gérard BOSCH, Chantal CASIMIR, Marie-Christine COPPOLA, Jean-Pierre CAMPS, Stéphane QUINTIN, Karine TARTAS, Richard BRAU, Jean-François REGNIER, Mehdi BARKAT, Colette APPERT, Philippe GLEIZES, Lydie ROGER, Nadia FERHANI.

**Ont donné procuration**

**Absents excusés**

**Secrétaire de séance** Madame Elisabeth RIVAS

**AFFAIRE N°07 : EQUIPEMENT / SCOLARITE / SPORTS / CULTURE.  
Proposition du budget 2017 :  
LOGEMENTS LES HAUTS DU MOULINAS**

Monsieur POUILLY, Adjoint chargé des Finances rappelle que le budget 2017 est voté sous la forme d'un budget unique.

Il propose les inscriptions suivantes :

Section de Fonctionnement

Recettes de Fonctionnement 184 876  
Dépenses de Fonctionnement 184 876

Section d'Investissement

Recettes d'Investissement 2 473 000  
Dépenses d'Investissement 2 473 000

Il est demandé au Conseil municipal de :

- VOTER la proposition du budget 2017 LOGEMENT LES HAUTS DU MOULINAS telle que présentée,
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) **VOTE** avec 25 votes pour et 4 votes contre (Colette APPERT, Philippe GLEIZES, Lydie ROGER, Nadia FERHANI) la proposition du budget 2017 logement les hauts du Moulinas telle que présentée,

2°) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

3°) **DIT** que cette délibération sera :

- télétransmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré

Les jours, mois et an que dessus

Et ont signé tous les Membres présents,

**EXTRAIT CONFORME**

Le Maire,

Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 17 mars 2017

PUBLIÉ le : 17 mars 2017

N° identifiant unique : 066-216600288-

20170317-D01230317 Af 07 DE

République Française Département des Pyrénées- Orientales		 Cabestany	EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CABESTANY
Date de la convocation :	07/03/2017		
Date d'affichage de la convocation :	07/03/2017		
<b>Nombre de membres :</b>			
Afférents au Conseil municipal :	29		
En exercice :	29		
Ayant pris part à la délibération :	29		
Pour :	29		
Contre :	0		
Abstention :	0		
L'an deux mille dix-sept et le lundi treize mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.			
<b>Présents</b>	Jean VILA, Elisabeth RIVAS, Antoine FIGUE, Edith PUGNET, Sébastien POUILLY, Vanessa PAYA, Alain JACQUET, Cécile LACAPERRE, Hervé BLANCHARD, Yvette MESTRE, Alain TROTEL, Anne-Marie DELON, Michèle CAIL COMS, André GILLARD, Nadine DRILLIEN, Josette CRESTA, Gérard BOSCH, Chantal CASIMIR, Marie-Christine COPPOLA, Jean-Pierre CAMPS, Stéphane QUINTIN, Karine TARTAS, Richard BRAU, Jean-François REGNIER, Mehdi BARKAT, Colette APPERT, Philippe GLEIZES, Lydie ROGER, Nadia FERHANI.		
<b>Ont donné procuration</b>			
<b>Absents excusés</b>			
<b>Secrétaire de séance</b>	Madame Elisabeth RIVAS		

**AFFAIRE N°08 : EQUIPEMENT / SCOLARITE / SPORTS / CULTURE.  
Approbation tarifs : Stage de Zumba**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le service des sports organisera un stage zumba qui aura lieu pendant les vacances d'avril :

Il propose au Conseil municipal d'appliquer les tarifs suivants :

STAGE	Tarifs résidents	Tarifs non-résidents
ZUMBA 5 ½ journées	20€	40€

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) **VOTE à l'unanimité** les tarifs pour le stage zumba tels que présentés,

2°) **DIT** que cette délibération sera :

- télétransmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré

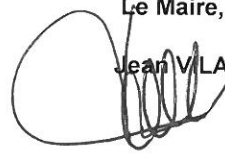
Les jours, mois et an que dessus

Et ont signé tous les Membres présents

**EXTRAIT CONFORME**

Le Maire,

Jean VILA




Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 17 Mars 2017

PUBLIÉ le : 17 Mars 2017

N° identifiant unique : 066-216600288- 2017 03 17 - D01130317 A F08 DE

<b>République Française</b> <b>Département des</b> <b>Pyrénées- Orientales</b>	 Cabestany	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DU</b> <b>CONSEIL MUNICIPAL DE LA</b> <b>VILLE DE CABESTANY</b>
Date de la convocation :	07/03/2017	
Date d'affichage de la convocation :	07/03/2017	
<b>Nombre de membres :</b>		
Afférents au Conseil municipal :	29	<b>SEANCE DU 13 MARS 2017</b>
En exercice :	29	
Ayant pris part à la délibération :	29	
Pour :	29	
Contre :	0	
Abstention :	0	
L'an deux mille dix-sept et le lundi treize mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.		
<b>Présents</b>	Jean VILA, Elisabeth RIVAS, Antoine FIGUE, Edith PUGNET, Sébastien POUILLY, Vanessa PAYA, Alain JACQUET, Cécile LACAPERRE, Hervé BLANCHARD, Yvette MESTRE, Alain TROTEL, Anne-Marie DELON, Michèle CAIL COMS, André GILLARD, Nadine DRILLIEN, Josette CRESTA, Gérard BOSCH, Chantal CASIMIR, Marie-Christine COPPOLA, Jean-Pierre CAMPS, Stéphane QUINTIN, Karine TARTAS, Richard BRAU, Jean-François REGNIER, Mehdi BARKAT, Colette APPERT, Philippe GLEIZES, Lydie ROGER, Nadia FERHANI.	
<b>Ont donné procuration</b>		
<b>Absents excusés</b>		
<b>Secrétaire de séance</b>	Madame Elisabeth RIVAS	

**AFFAIRE N°09 : AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE.**  
**Promesse de vente pour la cession de parcelles.**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune est propriétaire de quatre parcelles au lieu-dit Mas Boloux sous les références cadastrales suivantes : AK 2, AK 7, AK 9, AK 86 pour une superficie totale de 09ha 74a 55 ca.

Il informe le Conseil municipal que la société Human Pathway (SAS au capital de 5.000 € dont le siège est à Palau-del-Vidre 66, identifiée au SIREN et immatriculée au RCS) est intéressée pour l'acquisition de ces parcelles pour un prix total d'environ trois millions d'euros. Le prix définitif sera arrêté à la signature de l'acte définitif.

Pour information une partie du chemin rural n°1 sera cédée ultérieurement.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation de signer une promesse de vente dans l'attente de l'acte authentique définitif.

Cette promesse sera signée devant notaires chez Maître Flore DELCOS domiciliée à Perpignan avec le concours de Maître Christophe SAEZ, notaire à Millas assistant de l'acquéreur.

La promesse de vente serait consentie pour une durée expirant au 31 juillet 2018.

Il est prévu le versement d'un acompte le jour de la signature de la promesse (la moitié du prix de vente).

Dans le cas de non réalisation de la vente pour des cas non prévus par la promesse, cet acompte sera conservé par la Commune au titre de clause pénale.

En cas de non réalisation de la vente pour un cas prévu dans la promesse, la Commune conservera un montant au titre d'indemnité d'immobilisation.

Tous les frais, droits et émoluments de la vente seront à la charge du futur acquéreur.

Le futur acquéreur s'engage à déposer dans les délais impartis, un permis d'aménager concernant la réalisation d'un ensemble de bâtiments et d'équipements privés.

En cas de réalisation des conditions de la promesse, le Maire sollicitera à nouveau le Conseil municipal pour l'autoriser à signer l'acte authentique constatant le caractère définitif de la vente.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) **AUTORISE** à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la promesse de vente telle que présentée,

2°) **DIT** que cette délibération sera :  
- télétransmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales  
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré  
Les jours, mois et an que dessus  
Et ont signé tous les Membres présents,

**EXTRAIT CONFORME**  
Le Maire,  
  
Jean VILA



Le Maire,  
CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.  
INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.  
TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 17 Mars 2017  
PUBLIÉ le : 17 Mars 2017  
N° identifiant unique : 066-216600288-20170317-107130317AF08-DE



<b>République Française</b> <b>Département des Pyrénées- Orientales</b>		 Cabestany	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CABESTANY</b>
Date de la convocation :	07/03/2017		
Date d'affichage de la convocation :	07/03/2017		
<b>Nombre de membres :</b>			<b>SEANCE DU 13 MARS 2017</b>
Afférents au Conseil municipal :	29		
En exercice :	29		
Ayant pris part à la délibération :	29		
Pour :	29		
Contre :	0		
Abstention :	0		
L'an deux mille dix-sept et le lundi treize mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.			
<b>Présents</b>	Jean VILA, Elisabeth RIVAS, Antoine FIGUE, Edith PUGNET, Sébastien POUILLY, Vanessa PAYA, Alain JACQUET, Cécile LACAPERE, Hervé BLANCHARD, Yvette MESTRE, Alain TROTEL, Anne-Marie DELON, Michèle CAIL COMS, André GILLARD, Nadine DRILLIEN, Josette CRESTA, Gérard BOSCH, Chantal CASIMIR, Marie-Christine COPPOLA, Jean-Pierre CAMPS, Stéphane QUINTIN, Karine TARTAS, Richard BRAU, Jean-François REGNIER, Mehdi BARKAT, Colette APPERT, Philippe GLEIZES, Lydie ROGER, Nadia FERHANI.		
<b>Ont donné procuration</b>			
<b>Absents excusés</b>			
<b>Secrétaire de séance</b>	Madame Elisabeth RIVAS		

**AFFAIRE N°10 : EQUIPEMENT / SCOLARITE / SPORTS / CULTURE.**  
**Convention tripartite 2016-2019 de mise à disposition des équipements sportifs de Cabestany au profit du collège**

Monsieur le Maire rappelle que la mise à disposition des équipements sportifs s'inscrit dans un partenariat associant le collège, la commune et le département, afin de permettre la réalisation des programmes d'éducation physique et sportive (EPS) de l'Education Nationale.

Cette convention a pour objet de fixer les conditions de mise à disposition et d'utilisation des équipements sportifs, appartenant à la Commune de Cabestany, au bénéfice du collège Pablo Casals de Cabestany.

Après avoir pris connaissance des modalités de la convention, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation de signer la convention.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

- 1°) **APPROUVE** à l'unanimité le projet de convention tel qu'il lui a été présenté.
- 2°) **AUTORISE** à l'unanimité Monsieur le Maire à le signer.
- 3°) **DIT** que cette délibération sera :
  - télétransmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales
  - publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré  
Les jours, mois et an que dessus  
Et ont signé tous les Membres présents

**EXTRAIT CONFORME**

Le Maire,

  
Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 17 mars 2017

PUBLIÉ le : 17 mars 2017

N° identifiant unique : 066-216600288- 20170317 - 001130317 AFJO DE

<b>République Française</b> <b>Département des Pyrénées- Orientales</b>	 Cabestany	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CABESTANY</b>
Date de la convocation :	07/03/2017	
Date d'affichage de la convocation :	07/03/2017	
<b>Nombre de membres :</b>		
Afférents au Conseil municipal :	29	<b>SEANCE DU 13 MARS 2017</b>
En exercice :	29	
Ayant pris part à la délibération :	29	
Pour :	29	
Contre :	0	
Abstention :	0	
L'an deux mille dix-sept et le lundi treize mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.		
<b>Présents</b>	Jean VILA, Elisabeth RIVAS, Antoine FIGUE, Edith PUGNET, Sébastien POUILLY, Vanessa PAYA, Alain JACQUET, Cécile LACAPERE, Hervé BLANCHARD, Yvette MESTRE, Alain TROTEL, Anne-Marie DELON, Michèle CAIL COMS, André GILLARD, Nadine DRILLIEN, Josette CRESTA, Gérard BOSCH, Chantal CASIMIR, Marie-Christine COPPOLA, Jean-Pierre CAMPS, Stéphane QUINTIN, Karine TARTAS, Richard BRAU, Jean-François REGNIER, Mehdi BARKAT, Colette APPERT, Philippe GLEIZES, Lydie ROGER, Nadia FERHANI.	
<b>Ont donné procuration</b>		
<b>Absents excusés</b>		
<b>Secrétaire de séance</b>	Madame Elisabeth RIVAS	

**AFFAIRE N°11 : SOCIAL, CITOYENNETE, SANTE ET SECURITE.**  
**Contentieux Demande d'autorisation d'ester en justice.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'en 2012, la collectivité a fait l'acquisition d'une sauteuse professionnelle d'un montant de 15 905 € à l'entreprise SPF pour la cuisine centrale et qui présente un vice caché compte tenu du fait qu'elle n'a pratiquement jamais fonctionné.

Monsieur le Maire précise qu'il conviendrait de saisir le Cabinet VIAL PECH DE LACLAUSE ESCALE KNOEPFFLER SCP pour engager toutes les procédures nécessaires relatives au contentieux qui oppose la commune de Cabestany et l'entreprise SPF afin d'obtenir soit le remboursement de l'appareil soit son remplacement.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) **AUTORISE** à l'unanimité Monsieur le Maire à ester en justice.

2°) **DIT** que cette délibération sera :

- télétransmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré  
Les jours, mois et an que dessus  
Et ont signé tous les Membres présents,

**EXTRAIT CONFORME**

Le Maire,

  
Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.


INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 17 mars 2017

PUBLIÉ le : 17 mars 2017

N° identifiant unique : 066-216600288- 20170317 - 107U30317 AF11 - DE

<b>République Française</b>			<b>EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CABESTANY</b>	
<b>Département des Pyrénées- Orientales</b>				
Date de la convocation :		07/03/2017		
Date d'affichage de la convocation :		07/03/2017		
<b>Nombre de membres :</b>				
Afférents au Conseil municipal :		29		
En exercice :		29		
Ayant pris part à la délibération :		29		
Pour :		29		
Contre :		0		
Abstention :		0		
L'an deux mille dix-sept et le lundi treize mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.				
<b>Présents</b>	Jean VILA, Elisabeth RIVAS, Antoine FIGUE, Edith PUGNET, Sébastien POUILLY, Vanessa PAYA, Alain JACQUET, Cécile LACAPERE, Hervé BLANCHARD, Yvette MESTRE, Alain TROTEL, Anne-Marie DELON, Michèle CAIL COMS, André GILLARD, Nadine DRILLIEN, Josette CRESTA, Gérard BOSCH, Chantal CASIMIR, Marie-Christine COPPOLA, Jean-Pierre CAMPS, Stéphane QUINTIN, Karine TARTAS, Richard BRAU, Jean-François REGNIER, Mehdi BARKAT, Colette APPERT, Philippe GLEIZES, Lydie ROGER, Nadia FERHANI.			
<b>Ont donné procuration</b>				
<b>Absents excusés</b>				
<b>Secrétaire de séance</b>		Madame Elisabeth RIVAS		

**AFFAIRE N°12 : EQUIPEMENT / SCOLARITE / SPORTS / CULTURE.  
Demande de création de postes d'enseignants supplémentaires.**

Monsieur le Maire précise que l'évolution démographique de la Commune signalée à Monsieur le Directeur Administratif des Services de l'Education Nationale lors du recensement des effectifs pour la rentrée scolaire 2017/2018 au mois de décembre 2016 va entraîner pour la prochaine rentrée scolaire une augmentation des effectifs dans les écoles de Cabestany.

En effet, le dernier recensement des nouveaux lotissements et nouveaux logements à venir sur les différents secteurs de la Ville fait état de :

a) Secteur Prévert/La Fontaine  
« Coteaux de St Thomas » sur les 70 logements, certains ont déjà été livrés et les enfants scolarisés à Cabestany. Cependant quelques logements seront terminés pour la rentrée prochaine.  
HLM « Las Bruxelles » environ une dizaine de logements vacants vont être prochainement attribués. 30 logements dont 2 petits collectifs à caractères social prévus pour 2017/2018. Soit un total de 50 logements supplémentaires.

b) Secteur Buffon/Chaplin  
« Hauts du Molinas » : 3 logements avec ouverture de chantier pour une occupation en 2017 et 24 maisons en location accession à la propriété pour fin 2017, début 2018..  
« Le mas Anglade » 21 logements à venir en 2017/2018.  
« Les Hauts de Terre Rouge » 64 logements en 2017/2018 + un petit collectif social de 5 logements et 9 logements supplémentaires. Soit un total de 126 logements supplémentaires.

c) Secteur Massé  
« Les Portes de la Mer », 9 demandes d'ouverture de chantier ont été déposées courant 2016 pour une occupation dernier trimestre 2017 et 48 terrains à construire  
« Mas Ferrer », 63 logements pour 2017/2018. Soit un total de 120 logements supplémentaires

Programmes à venir :

« Lotissement « Orfila », 634 logements sur le secteur Prévert, début des travaux 2018. Ce dernier lotissement entrainera une augmentation totale de 300 élèves supplémentaires.

Sur ces trois secteurs, des constructions individuelles sont en cours d'achèvement.

Monsieur le Maire informe que l'Inspection d'Académie a prévu pour Cabestany, la création de deux postes en élémentaire.

Il pense que cela ne sera pas suffisant et qu'il est nécessaire de prévoir également un poste en maternelle.

En conséquence, il propose au Conseil Municipal de demander la création d'un poste supplémentaire en maternelle pour la prochaine rentrée scolaire :

La répartition de ces trois postes pourrait être la suivante :

- un à l'école élémentaire Jacques Prévert,
- un à l'école élémentaire Ludovic Massé,
- un à l'école maternelle Ludovic Massé,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) **NOTE** que l'Inspection d'Académie a prévu pour Cabestany, la création de deux postes en élémentaire.

2°) **DEMANDE à l'unanimité** la création d'un poste supplémentaire en maternelle pour la prochaine rentrée scolaire.

3°) **DIT** que cette délibération sera :

- télétransmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré

Les jours, mois et an que dessus

Et ont signé tous les Membres présents,

**EXTRAIT CONFORME**

Le Maire,



Le Maire,

CERTIFIÉ sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 17 Mars 2017

PUBLIÉ le : 17 Mars 2017

N° identifiant unique : 066-216600288- 20170317 - 001J30317AF12 DE

<b>République Française</b> <b>Département des Pyrénées- Orientales</b>	 Cabestany	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CABESTANY</b>
Date de la convocation :	07/03/2017	
Date d'affichage de la convocation :	07/03/2017	
<b>Nombre de membres :</b>		
Afférents au Conseil municipal :	29	<b>SEANCE DU 13 MARS 2017</b>
En exercice :	29	
Ayant pris part à la délibération :	29	
Pour :	28	
Contre :	0	
Abstention :	1	
L'an deux mille dix-sept et le lundi treize mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.		
<b>Présents</b>	Jean VILA, Elisabeth RIVAS, Antoine FIGUE, Edith PUGNET, Sébastien POUILLY, Vanessa PAYA, Alain JACQUET, Cécile LACAPERE, Hervé BLANCHARD, Yvette MESTRE, Alain TROTEL, Anne-Marie DELON, Michèle CAIL COMS, André GILLARD, Nadine DRILLIEN, Josette CRESTA, Gérard BOSCH, Chantal CASIMIR, Marie-Christine COPPOLA, Jean-Pierre CAMPS, Stéphane QUINTIN, Karine TARTAS, Richard BRAU, Jean-François REGNIER, Mehdi BARKAT, Colette APPERT, Philippe GLEIZES, Lydie ROGER, Nadia FERHANI.	
<b>Ont donné procuration</b>		
<b>Absents excusés</b>		
<b>Secrétaire de séance</b>	Madame Elisabeth RIVAS	

**AFFAIRE N°13 : PAYSAGE ENVIRONNEMENT.**  
**Approbation de la modification des statuts du syndicat départemental d'énergies et d'électricité des Pyrénées Orientales (sydeel66).**

**VU** le Code général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire explique que le Comité syndical du Syndicat départemental d'Energies et d'Electricité des Pyrénées Orientales (SYDEEL66), dans sa séance du 14 Février 2017, a délibéré à la majorité en faveur d'une modification de ses statuts qui avaient été approuvés par arrêté préfectoral N° PREF/DCL/BCAI/2015271-0001 du 28 Septembre 2015.

Cette proposition de modification a pour but le changement du Nom du Syndicat dans l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

En effet, le SYDEEL66 est adhérent au groupement des Syndicats d'Energie sur le territoire de la grande région Occitanie. Cette entente entre les 13 syndicats a été entérinée lors de la signature de la convention le 02 Décembre dernier par les treize présidents du Territoire d'Energie Occitanie Pyrénées Méditerranée.

A ce titre, une petite modification permettrait de marquer l'empreinte de notre département et ainsi de conserver et renforcer notre identité au sein de cette entente. Il est proposé d'enlever « **Pyrénées Orientales** » sur le NOM du SYDEEL66 et de remplacer par « **Pays Catalan** », le logo sera modifié dans ce sens, le nom usuel restera SYDEEL66.

La délibération du Comité Syndical en date du 14 Février 2017 a été transmise à la Commune et il appartient au Conseil Municipal de se prononcer, dans un délai de trois mois sur cette modification conformément aux dispositions de l'article L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales. Si aucune délibération n'intervient dans les 3 mois, la décision est réputée favorable.

Si les conditions de majorité sont réunies, la modification des statuts sera entérinée par un arrêté préfectoral.

L'extrait de délibération du SYDEEL66 précisant les changements ainsi qu'un exemplaire des statuts ont été remis à chacun des Conseillers municipaux.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) **APPROUVE** avec 28 votes pour et 1 vote abstention (Alain TROTEL) dans toutes ses dispositions les nouveaux statuts du Syndicat Départemental d'Energies et d'Electricité des Pyrénées Orientales (SYDEEL66).

2°) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents utiles à cette affaire.

3°) **DIT** que cette délibération sera :

- télétransmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré  
Les jours, mois et an que dessus  
Et ont signé tous les Membres présents,

**EXTRAIT CONFORME**

Le Maire,

  
Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 17 Mars 2017

PUBLIÉ le : 17 Mars 2017

N° identifiant unique : 066-216600288- 20170317 - DCUJ30317AFJ3.DE



<b>République Française</b> <b>Département des Pyrénées- Orientales</b>	 Cabestany	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CABESTANY</b>
Date de la convocation : 07/03/2017 Date d'affichage de la convocation : 07/03/2017		
<b>Nombre de membres :</b> Afférents au Conseil municipal : 29 En exercice : 29 Ayant pris part à la délibération : 29		<b>SEANCE DU 13 MARS 2017</b>
Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0		
L'an deux mille dix-sept et le lundi treize mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.		
<b>Présents</b>	Jean VILA, Elisabeth RIVAS, Antoine FIGUE, Edith PUGNET, Sébastien POUILLY, Vanessa PAYA, Alain JACQUET, Cécile LACAPERRE, Hervé BLANCHARD, Yvette MESTRE, Alain TROTEL, Anne-Marie DELON, Michèle CAIL COMS, André GILLARD, Nadine DRILLIEN, Josette CRESTA, Gérard BOSCH, Chantal CASIMIR, Marie-Christine COPPOLA, Jean-Pierre CAMPS, Stéphane QUINTIN, Karine TARTAS, Richard BRAU, Jean-François REGNIER, Mehdi BARKAT, Colette APPERT, Philippe GLEIZES, Lydie ROGER, Nadia FERHANI.	
<b>Ont donné procuration</b>		
<b>Absents excusés</b>		
<b>Secrétaire de séance</b> Madame Elisabeth RIVAS		

**AFFAIRE N°14 : EQUIPEMENT / SCOLARITE / SPORTS / CULTURE.**  
**Demande de subvention à la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM 66).**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le service jeunesse projette de réaliser un mini raid pour les adolescents cet été.

Ce raid est pour le service jeunesse un outil pédagogique de mobilisation des jeunes et de création de liens.

Il va permettre de :

- Créer une dynamique autour de la jeunesse
- Développer les mixités et les échanges
- Favoriser le vivre-ensemble
- Créer un évènement novateur
- Valoriser le territoire et son patrimoine historique
- Développer la transversalité entre les services
- Sensibiliser les jeunes à sécurité routière au travers d'épreuves

A ce titre il propose de solliciter auprès de la Direction départementale des territoires et de la mer une subvention.

Il demande au Conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) **AUTORISE** à l'unanimité Monsieur le Maire à solliciter une subvention au taux le plus élevé possible auprès de la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM 66).

2°) **DIT** que cette délibération sera :

- télétransmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré

Les jours, mois et an que dessus

Et ont signé tous les Membres présents,

**EXTRAIT CONFORME**

Le Maire,

Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIÉ sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 17 Mars 2017

PUBLIÉ le : 17 Mars 2017

N° identifiant unique : 066-216600288- 20170317- DDTM 66 20170317 AF 14- DE DIRECTION JEUNESSE ETSPORTS